

ALIMENTATION DU GPU



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Sommaire

1. Les profils habilités à alimenter le GpU
2. Les étapes d'alimentation
3. Le téléversement dans le GpU
4. Exercice: publier un DU et une SUP

Les profils habilités à alimenter le GpU

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Autorité responsable du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU 	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU • Téléverser le DU dans le GPU • Prévisualiser le DU 	<ul style="list-style-type: none"> • Tester la conformité du DU • Téléverser le DU dans le GPU • Déléguer ses droits d'alimentation • Prévisualiser le DU • Publier le DU

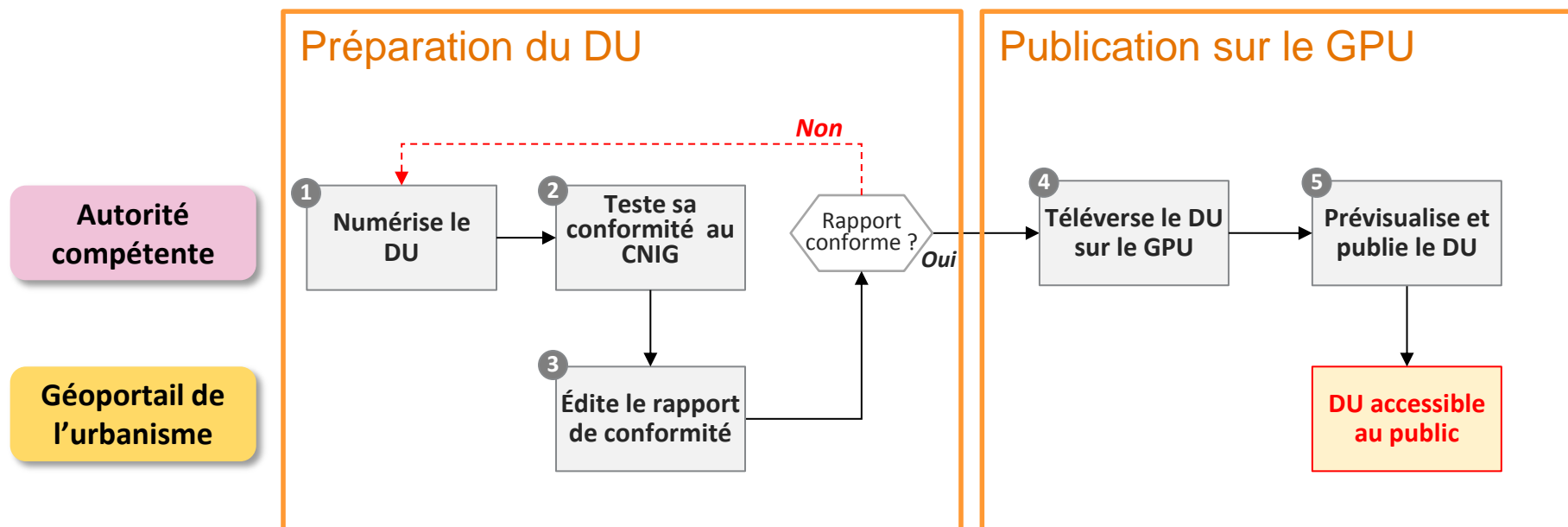


Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

Les étapes d'alimentation

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

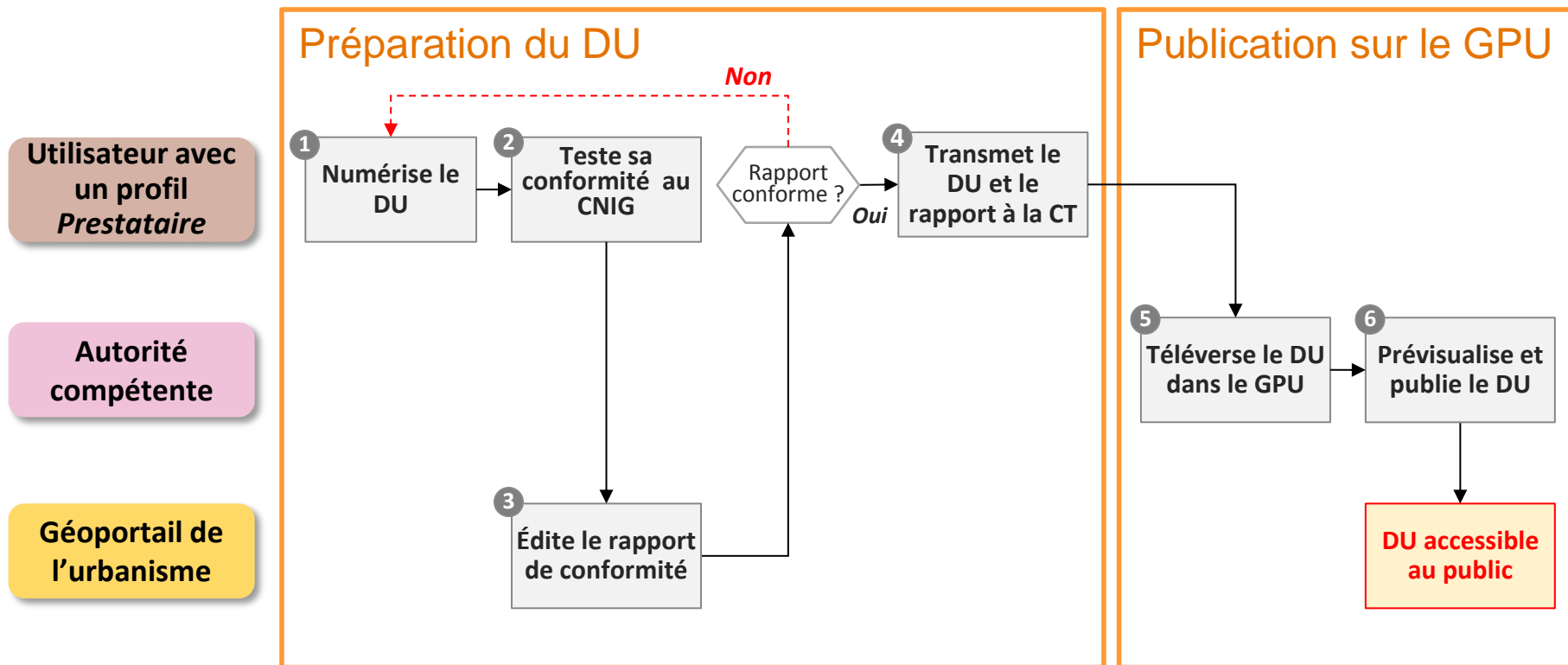
Option 1 – L'autorité compétente assure seule la numérisation de son DU et l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

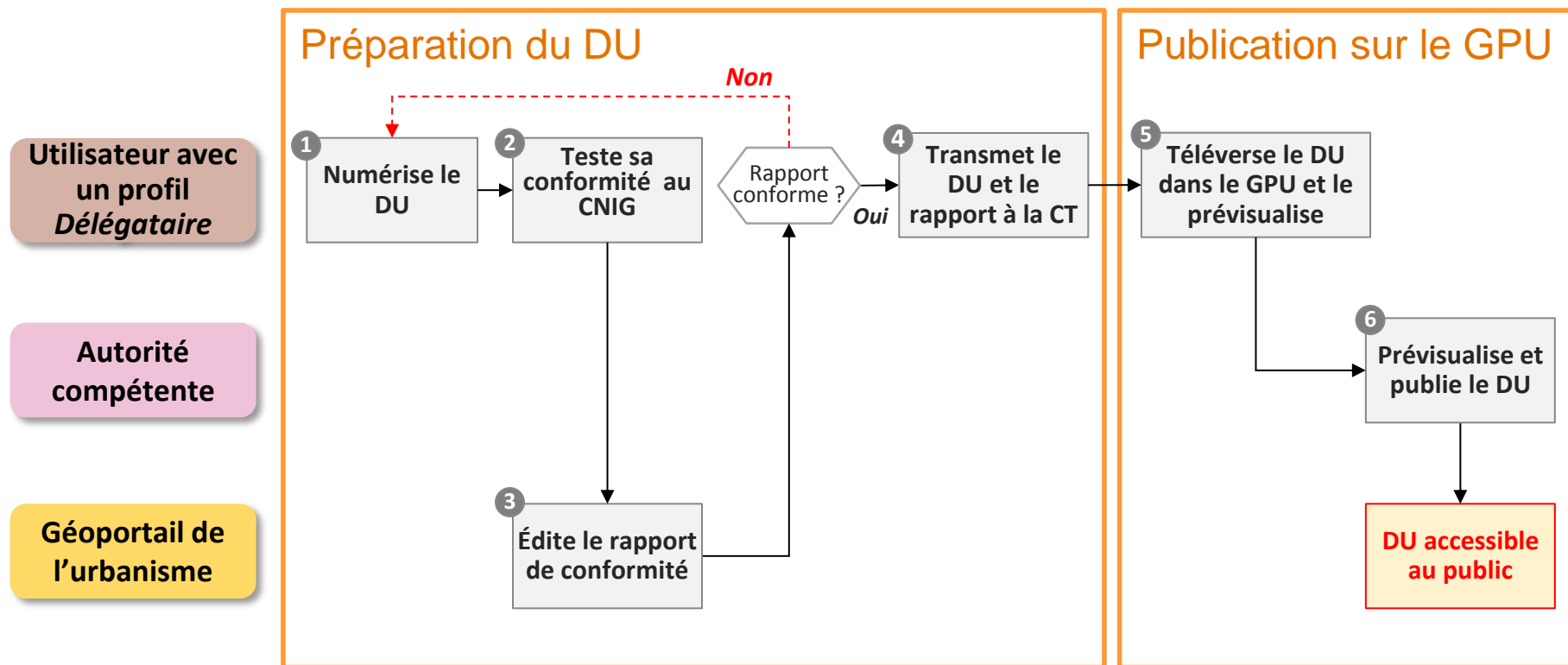
Option 2 – L'autorité compétente fait appel à un prestataire pour la numérisation de son DU et assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 : L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques réglementaires

Le téléversement dans le GpU

Démonstration

Trois modes d'alimentation

- Téléversement manuel de l'archive
- Téléversement automatique par flux WFS
- Téléversement automatique par syndication Atom



Dans tous les cas , la phase de publication reste manuelle et à la charge de l'autorité compétente (sauf pour l'alimentation automatique des SUP)

Zoom sur l'alimentation automatique



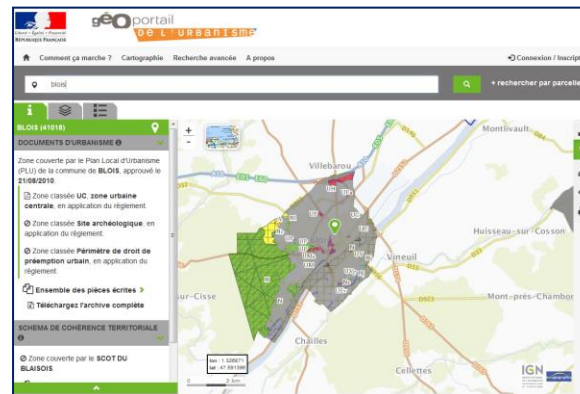
alimentent



Vérifie et publie



Autorité compétente



Visualisent,
téléchargent



Grand Public, professionnels

Zoom sur l'alimentation automatique

■ Profil WFS

- › Rédigé à partir du standard CNIG
- › Ajout de deux attributs:
 - › URLPE: récupération des Pièces écrites
 - › URLMD : récupération de la fiche de métadonnée
- › Implémenté sur le GpU (lecture)

■ Profil Atom

- › Rédigé à partir du standard CNIG
- › Précision sur les éléments obligatoires dans le flux Atom et dans les métadonnées
- › Implémenté sur le GpU (lecture)

Alimentation par flux

0 . Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

Flux WFS



Connecter le Géoportail de l'Urbanisme au flux WFS de votre plateforme.

Initialisation du
moissonnage

* Nom du flux :

* Adresse du flux :

* Fréquence de moissonnage

Moissonner uniquement entre minuit et 5h du matin

Publier automatiquement les SUP

À cocher pour activer la publication automatique des SUP

Ajouter

Alimentation par flux

0 . Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

1 . Lecture du flux par le GpU et récupération des données

Flux WFS



Connecter le Géoportail de l'Urbanisme au flux WFS de votre plateforme.

Étape automatique

Nom du service	Statut	Fréquence d'alimentation	Moissonnage nocturne	Dernière alimentation	Dossiers récoltés	Actions
Flux WFS GeoBretagne	Moissonné	Quotidien		2015-12-09 16:23	1	    
Flux SI17	Moissonné	Hebdomadaire		2015-12-08 16:16	1	    

+ ALIMENTATION WFS

? AIDE

Alimentation par flux

0 . Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

1 . Lecture du flux par le GpU et récupération des données

2 . Visualiser le document dans l'interface de gestion des documents

DOCUMENTS



Enrichissez le Géoportail de l'Urbanisme !

Déposez et validez des données d'urbanisme pour le compte de l'autorité compétente qui vous a délégué ses droits.

Urbanisme

SUP

SCoT

Nom	Téléversé par	Versio n	Emprise géographique	Téléversé le	Publié le	Statut	Standard	Rapport
17265_PLU_20080423	ACoupe_delegataire_WFS	1	NIEULLE- SUR-SEUDRE	08/12/2015 à 16:16		A publier	cnig_PLU_201 3	

AJOUTER UN DOSSIER

AIDE

FLUX ATOM

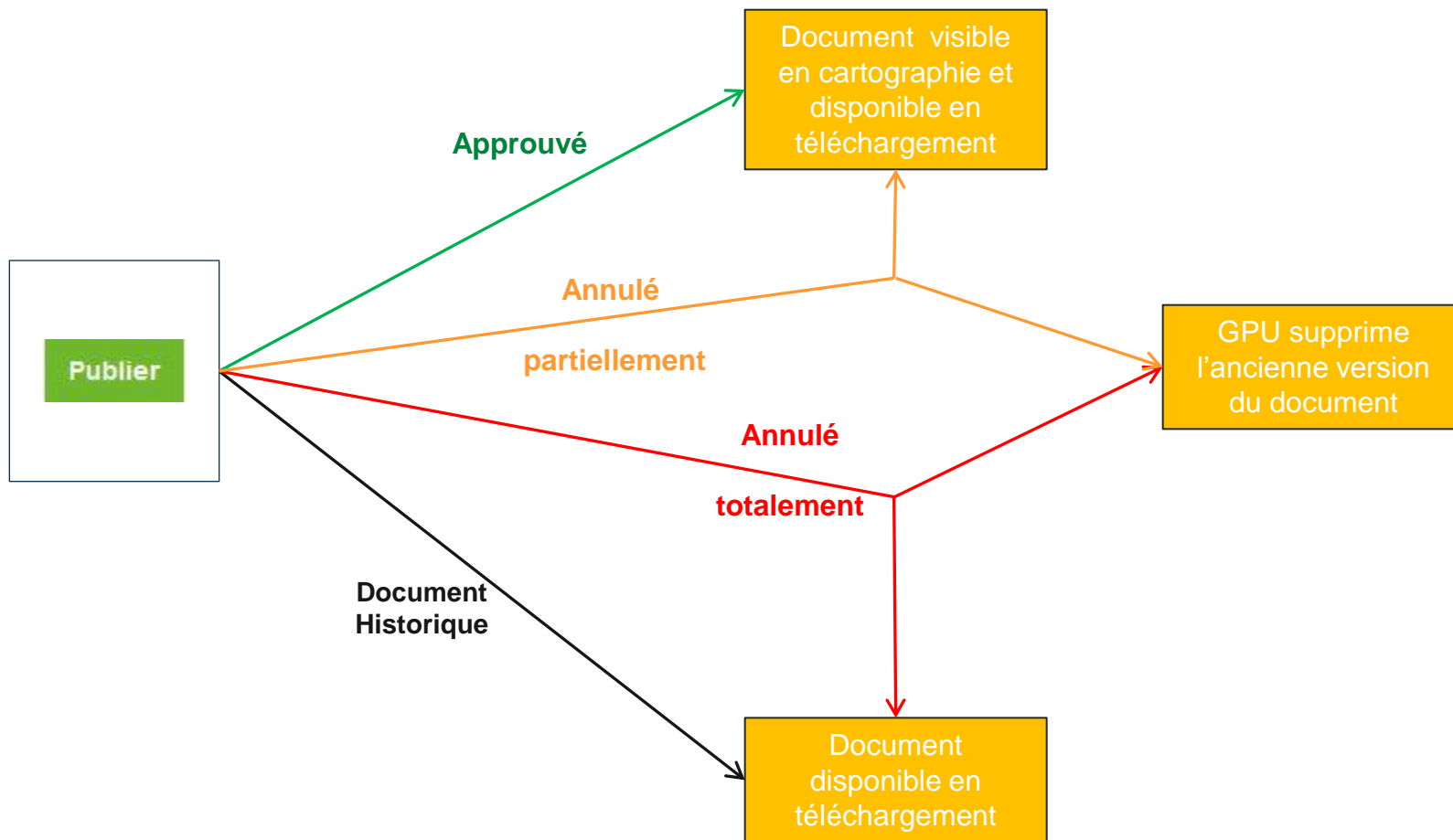
FLUX WFS

La publication dans le GpU

Quatre modes de publication

- Publication d'un document opposable
 - entraîne la dépublication d'un éventuel document auparavant publié
- Publication d'un document annulé partiellement
 - entraîne la suppression du document opposable préalablement publié
- Publication d'un document annulé totalement
 - entraîne la suppression du document opposable préalablement publié
- Publication d'un document historique

Prise en compte des annulations



Publication

Le clic sur Publier conduit à la page d'informations détaillées du document :

Accueil > Mon espace > Mes documents > 88100_PLU_20120101

GÉNÉRALITÉS

ACTIONS

Publication

Publier un DU opposable Publier un DU annulé partiellement Publier un DU annulé totalement Publier un ancien DU

Actions    

Choix du type de publication


INFORMATIONS

Téléversé le	30/05/2018 à 15:24
Publié le	30/05/2018 à 15:46
Statut	A publier
Version	13
Nom de l'archive	88100_PLU_20120101
Nom du document	DU_88100
Maillage	Chef-Haut

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Etat de l'acte: Acte non demandé sur le GPU

HISTORIQUE

Nom DU	Emprise	Date d'approbation	Lien de téléchargement
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	

Déclarer son territoire au RNU

- La publication d'un document annulé entraîne la suppression du document opposable auparavant publié :

EDITORIAL

L'annulation totale de ce document entraîne l'absence de document opposable sur votre territoire de compétence.

Afin de publier le document opposable sur votre territoire, les choix suivants s'offrent à vous :

- J'ai déjà téléversé le DU opposable sur le GPU

Nous vous invitons à republier le DU en question en cliquant sur le bouton "Republier" présent en fin de ligne du document sur la [page de gestion des documents](#).

- Je dispose du DU opposable au standard CNIG mais il n'est pas présent sur le GPU

Nous vous invitons à téléverser ce DU opposable sur le GPU. Pour cela, cliquez sur "Ajouter un dossier" dans la [page de gestion des documents](#).

- Il n'existe pas de DU antérieur opposable, mon territoire de compétence passe au RNU

Nous vous invitons à déclarer votre territoire de compétence au RNU, depuis la [page de gestion de vos territoires de compétence](#).

- Cas 3 → commune au RNU

Déclarer son territoire au RNU

- Page Mon territoire de compétence :

MON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

Filtrer mes territoires

Nom de maillage :

Type :

Enfant de :

Vider le filtre

Rechercher

Affichage de 1 - 1 sur 1

Page 1 / 1

Type	Nom	Titre	Soumise au RNU	Action
Commune	88516	VITTEL	<input type="radio"/> Non	

Exercice: publier un DU

Publier un DU / une SUP

1. Se connecter à un compte autorité compétente
2. Déléguer ses droits de téléversement à un délégataire
3. Se connecter à un compte délégataire
4. Téléverser un document d'urbanisme / une SUP
5. Vérifier la conformité au standard CNIG
6. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP
7. Se connecter à un compte autorité compétente
8. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP et le/la publier